

*nouvelles*  
**CSN**

Service de l'information  
1601, de Lorimier  
Montréal H2K 4M5

Numéro

**213**

10 octobre 1984

**DOSSIER**

**RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL**



**Est-ce**

**possible ?**

# agenda



1984

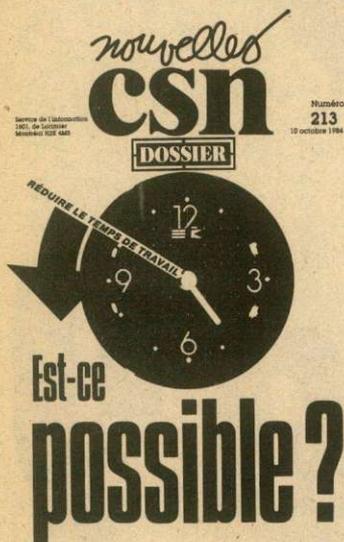
OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Congrès CC 14 Bas Saint-Laurent Congrès CC Laurentides	Congrès CC 15 Sept-Îles	Congrès CC 16 Sept-Îles	17	18	19	20
21	22	23	24	25	Congrès CC 26 Côte-Nord	Congrès CC 27 Côte-Nord
Congrès CC 28 Côte-Nord	29	30	31	1	2	3
Congrès CC 4 Lanaudière	Congrès CC 5 Lanaudière	Congrès CC 6 Lanaudière	Congrès CC 7 Lanaudière Assemblée générale CC Montréal	Congrès CC 8 Trois-Rivières Bureau Fédéral FNEEQ	Congrès CC 9 Trois-Rivières Bureau Fédéral FNEEQ	Congrès CC 10 Trois-Rivières
11	12	13	14	Bureau confédéral CSN Conseil fédéral FNEEQ	Bureau confédéral CSN Conseil fédéral FNEEQ	17 Conseil fédéral FNEEQ
Conseil fédéral FNEEQ 18	19	Congrès CC 20 Sherbrooke	Congrès CC 21 Sherbrooke	Congrès CC 22 Sherbrooke	Congrès CC 23 Sherbrooke	Congrès CC 24 Sherbrooke
Colloque international papier forêt 25	Colloque international papier forêt 26	Colloque international papier forêt 27	Colloque international papier forêt 28	Colloque international papier forêt 29	Colloque international papier forêt 30	1
Congrès CCQ 2	Congrès CCQ 3	Congrès CCQ 4	Congrès CCQ 5 Assemblée générale CC Montréal Congrès FNC	Congrès FNC 6 Congrès CC Drummond- ville	Congrès FNC 7 Congrès CC Drummond- ville	Congrès FNC 8

## Nouvelles CSN n° 213



*Quelques heures dans la vie d'Edgar ou une façon différente de voir la question de la réduction du temps de travail.*

*Traité sous forme de nouvelle, le dossier de ce deux cent treizième numéro de Nouvelles CSN nous fait suivre les pérégrinations d'un travailleur à la recherche d'explications sur un sujet qui nous intéresse tous.*

*Plus les petites nouvelles qui nous viennent d'un peu partout et qui sont le reflet de la vie du mouvement.*

Ont collaboré à ce numéro: Peter Bakvis, Michel Crête, Henri Jalbert, Jean-Pierre Paré, Édith Pariseau, Michel Rioux.

Photographies: archives CSN, Line Gariépy

conception graphique  
Jean Gladu/Tricycle

composition  
Tricycle Compo

impression  
Interlitho

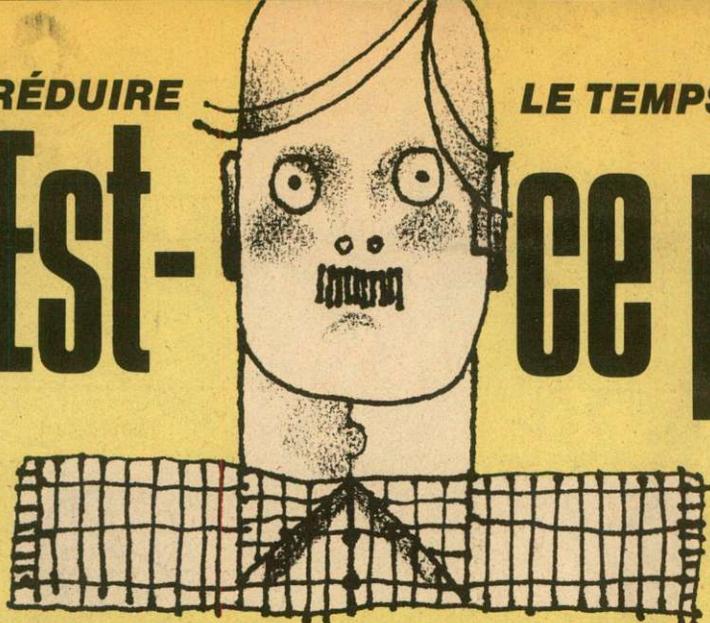
distribution  
l'équipe de distribution  
de la CSN (514) 598-2233

NOUVELLES CSN, organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN.

RÉDUIRE

LE TEMPS DE TRAVAIL

# Est-ce possible ?

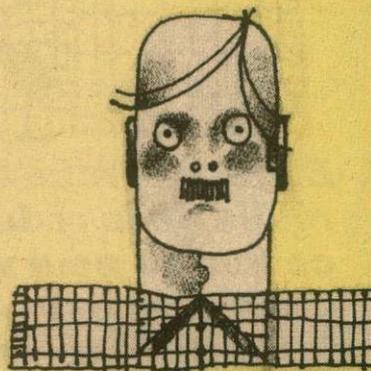
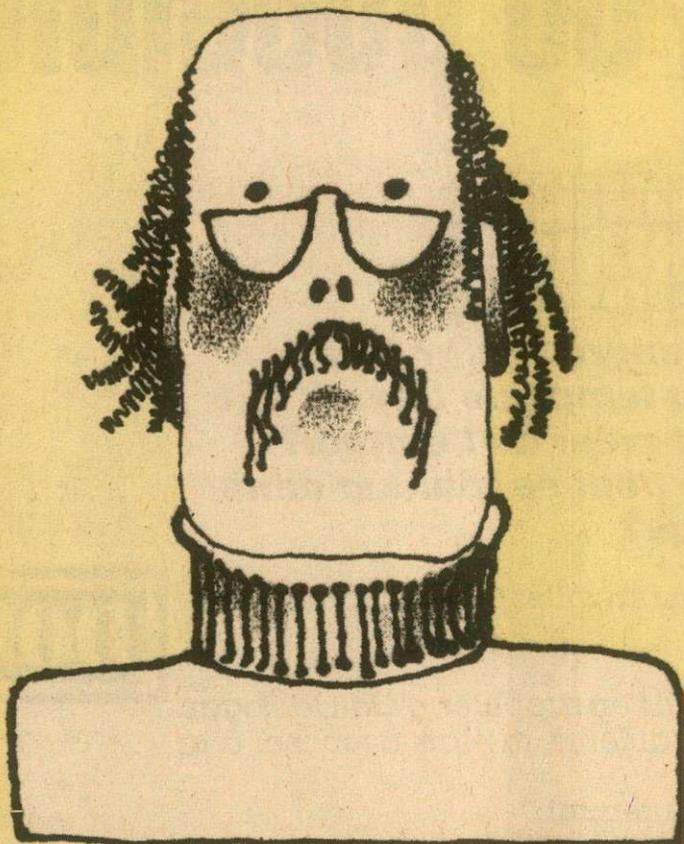


**Edgar cherche à comprendre la signification réelle de la réduction du temps de travail. Est-ce que ça peut vraiment créer de l'emploi? Comment est-ce que ça peut se réaliser dans les faits? Est-ce utopique?**

**DOSSIER**

- Travailler moins longtemps pour travailler plus nombreux, ça te rappelle quelque chose?
- Euh! ... Non.
- Voyons, fais un effort, tu dois bien t'en rappeler, c'était le slogan du premier mai, l'an dernier. D'ailleurs, tu étais avec moi à la manif.
- C'est vrai! Je m'en rappelle maintenant.
- Dis donc, tu crois à ça, toi, que si on travaillait moins longtemps, il y aurait plus de monde qui travaillerait?
- Je suppose que oui, mais je ne sais pas comment on peut expliquer ça. Peut-être que c'est vrai, peut-être que ça ne l'est pas.
- Écoute Edgar, combien d'heures que tu fais dans ta semaine?
- Chez nous, on fait 40 heures par semaine.
- Et vous êtes combien de travailleurs?
- On est 38.
- Edgar, je vais juste te demander d'être logique. Si vous êtes 38 à travailler pendant 40 heures par semaine, au bout de la semaine, ça fait 1520 heures travaillées. Si vous travaillez seulement 35 heures chaque, à la fin de la semaine, il y aurait eu seulement 1330 heures de travail de faites. Donc, il faudrait peut-être que ton patron engage cinq autres travailleurs pour faire toute la job.
- OK Aline, c'est logique. D'ailleurs, on avait regardé ça au syndicat, mais l'exécutif a rencontré le patron; il nous a dit que ça n'avait pas d'allure de vouloir garder le même salaire et de travailler moins longtemps. Il nous a envoyé chez le diable.
- Écoute bien, mon Edgar, toi puis ton syndicat, vous allez vous renseigner une fois pour toutes, aller voir des spécialistes, puis là, on en reparlera.
- C'est vrai, je pense que je devrais aller voir Yves, le voisin. Il est prof en économie. Peut-être qu'il pourrait me donner des informations. Peut-être bien qu'on pourrait réussir à faire quelque chose chez nous... si on avait les bons arguments.
- C'est ça! Vas donc le voir!

Effectivement, Edgar est allé rencontrer Yves et discuter de la question de la réduction de la durée de travail. La RDT, comme on dit dans les livres spécialisés sur la question.



## DOSSIER

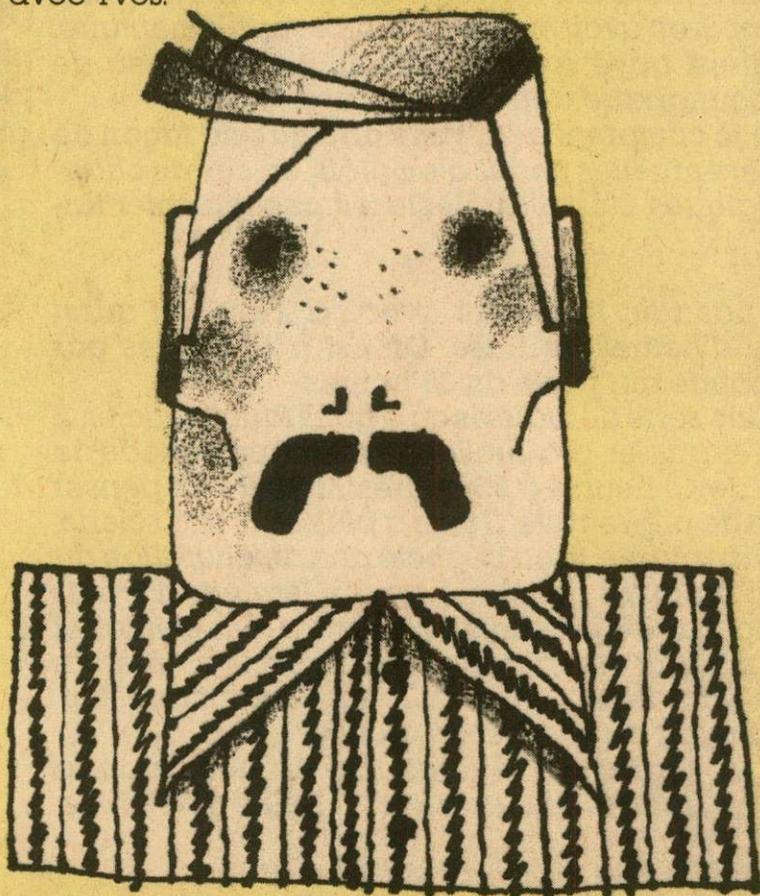
### TRAVAILLER TOUS TRAVAILLER MOINS TRAVAILLER AUTREMENT

(Confédération romande  
du Travail - SUISSE)

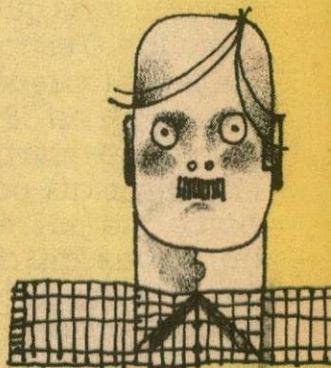
- Pour commencer, oublie le titre de professeur et le côté spécialiste. Disons que j'ai accès à certaines informations et que je suis capable de faire des liens entre certaines situations.
- D'accord, Yves, je vais te parler d'égal à égal, mais explique-moi ça dans mes mots pour que je puisse comprendre et m'en servir.
- Prenons un premier exemple. En Hollande, il y a eu une réduction de la semaine de travail dans le secteur de l'imprimerie. Cette mesure a amené une augmentation de l'emploi de 2,4%. En France, les mesures de réduction du temps de travail ont permis de créer 28,000 emplois entre juin et septembre 1982.
- Donc, ça veut dire qu'il y a eu une baisse du chômage!
- On ne peut pas dire ça comme ça. Disons, mais de façon sûre, que plusieurs emplois ont été sauvés et que, probablement, des emplois ont été créés et qu'ainsi certains chômeurs ont pu trouver de l'emploi.
- Tu joues avec les mots! C'est compliqué.
- Prenons un autre exemple. En France, en 1980, il y avait 6,3% de chômage, et en Angleterre, la même année, il y en avait 6,7%. Au début de l'année 1984, en France, le taux de chômage avait augmenté de 2,6% pour passer à 8,9%, alors qu'en Angleterre, il avait augmenté de 6,5% pour passer à 13,2%. Or, pendant la même période, le nombre moyen d'heures travaillées en France est passé de 40,6 à 38,7, alors qu'en Angleterre, il est passé de 41,4 à 42,2. Le taux de chômage a moins augmenté en France qu'en Angleterre, alors qu'on diminuait le nombre d'heures de travail en France, mais qu'on les augmentait en Angleterre.

- **Ca voudrait donc dire que même si ça ne crée pas d'emplois, au moins ça empêche le chômage de grimper encore plus.**
- **Disons que la réduction du temps de travail, ça peut devenir une sorte de sécurité d'emploi pour plusieurs, tout en étant une possibilité de trouver un emploi pour d'autres. Tiens, à propos, combien as-tu d'années d'ancienneté dans l'usine, Edgar?**
- **Ca fait dix ans que je suis à la scierie de la famille Tremblay. Je suis le trente-deuxième sur la liste d'ancienneté.**
- **J'ai lu dans les journaux qu'il y avait un plan de modernisation de la scierie et qu'on laissait entendre qu'une dizaine de travailleurs pourraient perdre leur emploi. Vous êtes trente-huit ça veut dire que les vingt-huit premiers sur la liste d'ancienneté pourraient garder leur emploi. Tu es le trente-deuxième, Edgar?**
- **Ouais, les maudits changements technologiques. Je sais tout ça. Le syndicat nous en a parlé. On parle d'arrêter le temps supplémentaire, de pré-retraite.**
- **Tout ça, ça se calcule. Je suis convaincu que le monde dans ton syndicat, ils ont dû préparer la prochaine négociation.**
- **Je pense que je vais me renseigner un peu plus. Après tout, ça me concerne. J'ai bien fait d'écouter Aline et de venir te voir.**

Edgar reprit donc ses démarches, mais cette fois-ci auprès de son syndicat, question d'en savoir un peu plus sur ce qui le concerne directement, son droit de garder son emploi. Il reprit ainsi la conversation avec Paul, le secrétaire du syndicat, en lui racontant sa conversation avec Yves.



- **Yves Gauthier? On le connaît pas personnellement, mais on a déjà lu des travaux qu'il a faits sur la réduction du temps de travail. Effectivement, on s'en est servi pour préparer la prochaine négo. Ce qui me surprend, c'est que tu t'intéresses à la question,**

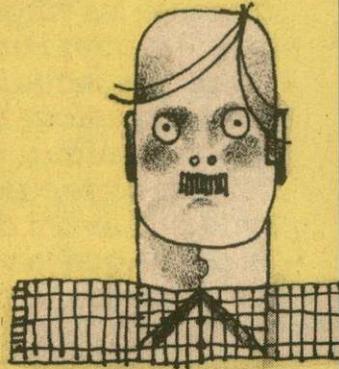


**DOSSIER**

**S'ORGANISER  
POUR TRAVAILLER  
ET VIVRE  
AUTREMENT**

(Confédération des  
syndicats nationaux -  
QUÉBEC)

- parce qu'on t'as pas vu aux assemblées syndicales dernièrement!
- **Tu as bien raison, je ne me suis pas tellement occupé de mes affaires ces derniers temps. Je sens que j'ai du rattrapage à faire.**
  - **Avec les changements technologiques qui s'annoncent, il faut absolument que tout le monde dans l'usine s'en mêle, parce qu'autrement on risque de se retrouver seulement une vingtaine tantôt.**
  - **Qu'est-ce que vous avez l'intention de négocier cette année?**
  - **La première chose qu'il faut que tu comprennes, c'est que c'est tout le monde qui négocie. C'est pas une gang. Ça concerne tout le monde. C'est tous les emplois qu'il faut sauver. Et c'est possible.**
  - **OK, je me reprends. Qu'est-ce que nous négocions cette année?**
  - **Écoute, on est 38 dans l'usine. Ce qu'il faut négocier, c'est quelque chose qui va nous permettre de rester trente-huit. Il y a des moyens, mais pour ça, il va falloir qu'on se serre les coudes, parce que les Tremblay, ils menacent d'en mettre dix au chômage. Il nous faut donc des clauses pour nous protéger.**
  - **La réduction du temps de travail... il y a bien du monde qui parle de ça. Mais comment ça se ferait dans les faits?**
  - **Assieds-toi et on va faire les calculs. Sais-tu combien d'heures supplémentaires, il s'est fait l'an dernier.**
  - **Non. Moi, j'en fais de temps en temps, peut-être deux heures par semaine, en moyenne. D'ailleurs, je me demande à quoi ça sert, j'ai l'impression que l'impôt me le mange presque au complet.**
  - **À peu près tout le monde a fait du temps supplémentaire. On a fait le calcul suivant. Si on avait éliminé le temps supplémentaire, et oublie pas qu'il est payé à taux et demi, il y aurait eu de l'emploi régulier pour quatre autres personnes.**
  - **Paul, je pense que je comprends. Tu veux dire qu'une façon de se battre contre d'éventuelles pertes d'emplois, en cas de changements technologiques, c'est d'arrêter le temps supplémentaire.**
  - **C'est ça.**
  - **Mais on protège pas tout le monde avec ça. Faudrait aussi réduire le nombre d'heures de base. On est à 40 heures par semaine. Y'a du monde qui parle du 35 heures.**
  - **Eh oui! Il y a toute une série de clauses qu'il nous faut négocier. Il faudrait entre autres passer, graduellement, sur une période de quelques années, de 40 heures à 35 heures. Mais il faut penser aussi à une clause de pré-retraite. Il y en a plusieurs à la scierie, qui ont passé la soixantaine. Si on négocie une amélioration du régime de rentes pour qu'ils puissent prendre leur retraite plus tôt, d'un côté ça aiderait les plus jeunes à garder leur emploi, et d'un autre, ça permettrait aux plus âgés de pouvoir profiter un peu plus de la vie. La scierie, ça use, tu le sais autant que moi.**
  - **Comment ça marcherait au juste, cette clause?**
  - **On travaille avec un gars de la fédération pour nous aider à préparer un projet qu'on va soumettre à la prochaine assemblée. Tu vas y être?**
  - **Oui, j pense qu'il faut que je m'occupe de mes affaires.**
  - **D'ailleurs, il y a d'autres sujets à l'ordre du jour. On veut entre autres parler de l'allongement des vacances, de l'augmentation des jours fériés, en fait de tout ce qui tourne autour de l'amélioration de la qualité de la vie.**

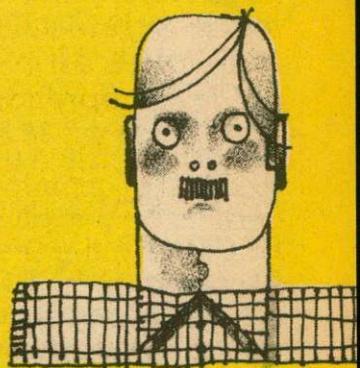
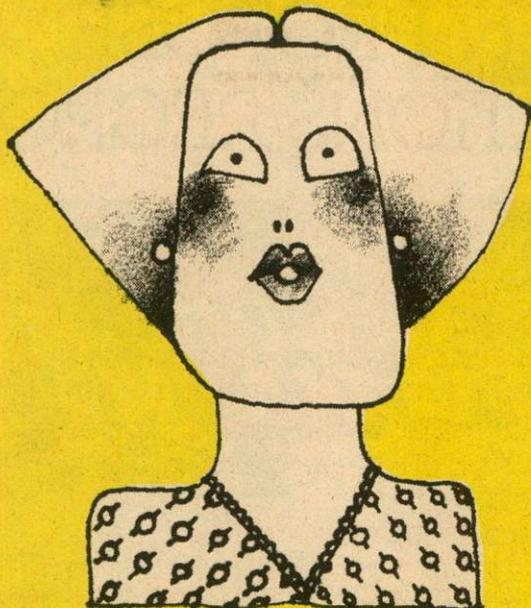


## DOSSIER

### TRAVAILLER MOINS LONGTEMPS POUR TRAVAILLER PLUS NOMBREUX

(Manifestation  
inter-centrales/  
1<sup>er</sup> mai 1984 - QUÉBEC)

Edgar retourna chez lui et raconta à Aline son cheminement.



- Edgar, c'est le temps que tu t'occupes de tes affaires.
- Effectivement, j'en ai appris pas mal au cours des derniers jours.
- À propos, sais-tu qu'il existe une étude au ministère de la Main-d'œuvre qui a chiffré de façon assez précise ce que ça donnerait si on passait de la semaine de 40 heures à la semaine de travail de 35 heures, à raison d'une heure par année.
- Ah oui! Qu'est-ce que ça donne comme résultat?
- Eh bien, le taux de chômage passerait de 12,6 à 9,5, si la situation demeurerait stable, et avec une compensation d'embauche de 50%, c'est-à-dire si on créait de l'emploi pour la moitié des heures de travail effectivement réduites.
- Où est-ce que tu as pris cette information?
- Mon amie Suzanne. Tu la connais, tu passes ton temps à nous tirer la pipe à chaque fois qu'on se rencontre toutes les deux. Au cas où tu ne le saurais pas, elle travaille à la CSN. Tu devrais le savoir, c'est là que tu es syndiqué. La prochaine fois qu'elle viendra faire un tour à la maison, laisses donc tomber tes petites blagues sur les femmes. Peut-être que tu vas trouver qu'on a des sujets de discussion intéressants.
- Tu as bien raison. Moi et mon humour facile.
- Elle m'a donné une copie d'un document. Sais-tu que plus de 55% des personnes qui travaillent au Canada sont au boulot 40 heures et plus.
- Non. Dis donc, si tout le monde travaillait seulement 35 heures, ça pourrait changer le cours des choses. La prochaine fois que Suzanne viendra, ça m'intéresserait d'en savoir un peu plus.
- Mais tu vas oublier tes petites blagues?
- Oui, oui.
- Vu que tu sembles avoir de bonnes intentions, tu pourrais peut-être m'aider à finir de ramasser la maison, ce soir?
- Penses-tu que je pourrais être utile?
- Ce qui est sûr, c'est que ça pourrait m'aider à réduire mes heures de travail à la maison, si tu faisais ta part un peu plus. La qualité de la vie, tu penses pas que c'est aussi important pour moi que pour toi?

**DOSSIER**

## L'Europe et les 35 heures



(Confédération des  
syndicats chrétiens  
- BELGIQUE)

(Confédération française  
démocratique du travail  
- FRANCE)

**Pour permettre un accès plus facile  
à la syndicalisation**

# LA CSN PROPOSE DES NÉGOCIATIONS REGROUPÉES

La Confédération des syndicats nationaux a proposé devant la Commission consultative sur le travail lors des audiences tenues à Jonquière, le 2 octobre, ce qu'elle appelle «un moyen immédiatement possible pour permettre à des milliers de travailleurs et travailleuses qui le désirent de se syndiquer».

Ce moyen, affirme la CSN, c'est d'inscrire dans le code du travail québécois les dispositions nécessaires pour que plusieurs syndicats différents puissent négocier ensemble une convention collective unique face à plusieurs employeurs, dans un même secteur économique ou dans une même région, par exemple.

«À l'heure actuelle, a expliqué le président de la CSN Gérard Larose en présentant le mémoire de la centrale syndicale aux audiences inaugurales de la Commission Beaudry à Jonquière, le code du travail limite au seul employeur visé par le certificat d'accréditation détenu par le syndicat l'obligation de négocier une convention collective avec celui-ci, et celui-ci seulement. C'est le principe d'une accréditation, une négociation. Nous croyons que cette restriction repose sur une vision statique et rigide des relations de travail. Permettre le regroupement des négociations pour les groupes qui le veulent, tel que nous le proposons, répond quant à nous plus fidèlement à la finalité du code du travail».

## **La concurrence**

Pour les syndicats, explique la CSN, une telle mesure permettrait à plusieurs grou-

**8 Nouvelles CSN**



Le président de la CSN Gérard Larose, le président du Conseil central Serge Lemelin, le conseiller syndical Alain Harvey, de la CSN, et Jean-Paul Lapointe ont été de ceux qui ont défendu les positions de la centrale à Jonquière, lors de la première audience publique. Le 9 octobre à Baie Comeau, ce sont la vice-présidente Monique Simard et le président du Conseil central Roger Gauthier qui ont soutenu que «les changements technologiques devaient aussi être source d'espoir pour les travailleurs».

pes de petite taille, par exemple, de mettre leurs ressources en commun à l'occasion de la négociation des conditions de travail de leurs membres. Pour les employeurs, cela aurait également l'avantage d'harmoniser ces conditions de travail dans un même secteur ou une même région. «Ainsi, souligne la centrale, la sacro-sainte concurrence entre entreprises que les employeurs tiennent supposément tant à préserver serait davantage fondée sur la qualité des produits et des services offerts, plutôt que sur l'exploitation de leur main-

## **Démocratie et autonomie**

Tout au long de son mémoire, cependant, la CSN insiste pour que l'utilisation de ce recours dépende uniquement d'une décision prise démocratiquement par les syndiqué-e-s concerné-e-s et que les modifications à être apportées au code du travail en ce sens ne mettent pas en danger le prin-

cipe de l'autonomie des syndicats locaux qui caractérise la CSN.

## **Pas de bouleversements**

La centrale syndicale estime de plus que la mise en œuvre de sa proposition n'exige pas de bouleversements majeurs dans le système actuel des relations de travail.

«Lorsque les gars viennent nous voir pour se syndiquer, explique M. Larose, c'est essentiellement dans le but d'améliorer leurs conditions de travail et de vie. Mais ils sont des milliers à hésiter à se syndiquer parce qu'ils voient difficilement, à cause de la petite taille de leur groupe, comment ils pourraient y arriver. Leur permettre de s'associer ainsi avec d'autres groupes pour négocier leur convention collective amenuiserait considérablement cet obstacle et ouvrirait ainsi la porte du syndicalisme à tous ces travailleurs et travailleuses qui, dans les conditions actuelles, n'y ont que très difficilement accès».

# nouvelles

## Les caisses populaires Desjardins C'est aussi nous toutes!

À l'occasion de la «semaine des caisses populaires» du 14 au 20 octobre, le Mouvement Desjardins tente, à grand renfort de publicité télévisée, de faire croire que les caisses populaires «C'est nous tous». Les syndiqué(e)s des caisses, des femmes en grande majorité, ont une version différente de la situation qui prévaut dans les caisses.

La «grande famille» Desjardins est devenue un véritable empire financier. Avec des actifs de plus de \$20 milliards en '84, Desjardins est en voie de surclasser ses concurrents dans le monde de la finance au Québec. Encore récemment, les journaux faisaient état d'une hausse de 30% de la rentabilité des caisses populaires et d'économie.

La publicité de Desjardins a beau prétendre que tout cela s'est fait «au profit des gens d'ici», les travailleuses des caisses n'y trouvent guère leur profit puisqu'on leur offre des augmentations salariales allant du gel pur et simple à 5%.

Dans la région de Lanaudière où sept syndicats de caisses tentent depuis des mois d'amener l'employeur à négocier vraiment, Desjardins se contente de s'attaquer à des droits durement acquis. Par exemple, les négociateurs patronaux cherchent à abolir les échelons pour la rémunération pour en arriver progressivement à des salaires déterminés «au mérite», instaurant l'arbitraire le plus complet.

Les femmes représentent la très grande majorité des commis et des caissières (93.3%) mais elles se font plus rares dans les postes de responsabilités, là les hommes sont représentés à plus de 63%. Les possibilités de formation et de promotion pour les femmes sont plus que minces.

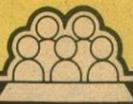
Avec toute une panoplie de nouvelles technologies comme les guichets automatiques, le Mouvement Desjardins a procédé à la fermeture ou à des fusions de caisses. Des postes réguliers, à

C'EST AUSSI  
**NOUS  
TOUTES**

plein temps, sont remplacés par des postes temporaire, à temps partiel. De toute façon, Desjardins considère, aux dires de certains de ses représentants, que les femmes n'ont besoin que d'un salaire d'appoint. À l'aide de ces nouvelles technologies, le contrôle sur le travail s'est accru, entraînant des problèmes de stress et de vision pour les travailleuses.

Quant à la qualité des services offerts aux «gens d'ici», on peut s'interroger à savoir si les chômeuses, chômeurs, et les assisté(e)s sociaux (près d'un million de personnes au Québec!) n'en sont pas exclus. Dans certaines caisses, ces gens voient leurs prestations gelées pour une période variant de quelques jours à six mois lors de l'ouverture d'un compte ou à l'encaissement de leur chèque. Pour des caisses qui se vantent d'être «populaires»...

De ce mouvement de moins en moins «coopératif», le moins que l'on puisse dire c'est que la coopération vient toujours du même bord: des employé(e)s.



**congrès**

## Lessard, réélu à la présidence de la FAS

Yves Lessard a été réélu à la présidence de la Fédération des Affaires sociales (CSN), lors du congrès qui s'est tenu dernièrement dans la ville de Québec. Denise Gagnon-Chouinard a également été réélue au poste de secrétaire.

Par ailleurs, Catherine Louméde a été élue au poste de vice-présidente et Mario Lapointe a été élu au poste de trésorier.

# VIVRE MILITER TRAVAILLER EN SANTÉ

«Pour vivre, militer et travailler en santé, nous devons développer des conditions dans lesquelles nous pourrions le mieux exercer notre rapport de forces, sans lequel rien ne pourra être possible, et qui requiert l'implication active de toutes les forces vives de notre fédération.

«Le premier gage de réussite de notre démarche, c'est de nous entendre et de nous engager sur des choix, sur des objectifs, sur des principes et sur un programme auxquels nous adhérons pleinement en quittant ce congrès».

C'est en ces termes que le président de la FAS a ouvert le trentième congrès régulier de cette fédération, qui s'est tenu

du 30 septembre au 5 octobre.

Ce congrès s'est tenu sous le thème «Vivre, militer, travailler en santé».

De nombreux débats ont eu lieu au cours de ce congrès, et de façon plus particulière, sur la nécessité de permettre à un plus grand nombre de personnes de militer à l'intérieur de la fédération et de mettre en place des moyens qui facilitent l'implication des femmes dans la vie et la structure syndicale.

D'autres débats ont touché les prochaines négociations, la condition féminine, etc. Nous en rendrons compte dans le prochain numéro, l'heure de tombée de Nouvelles CSN étant trop rapprochée de la fin de ce congrès.

## Une perversion de l'information

— Maurice Amram

Selon le président de la Fédération nationale des communications (CSN), Maurice Amram, «l'idéologie, le discours et la propagande patronale et gouvernementale ont envahi les médias à un point tel que l'absence d'information et d'analyse développant des positions différentes ou alternatives constitue une véritable perversion de l'information».

C'est dans une intervention remarquée devant le congrès de la FAS que Maurice Amram a livré ce constat. Il a par ailleurs annoncé que le prochain congrès de la FNC sera appelé à réfléchir sur le fait que les journalistes sont trop souvent amenés à «croire à l'illusion d'une totale liberté d'action professionnelle, alors que cette dernière est concrètement et quotidiennement dirigée par les propriétaires des médias, qui n'hésitent pas à peser de tout leur poids pour défendre leur pouvoir, leurs profits et le système qui les leur accorde».

Porte-parole des fédérations représentant les travailleurs et les travailleuses du secteur privé, le président de la FNC a mis ses auditeurs en garde contre «une marginalisation croissante qui ferait sûrement l'affaire du patronat et des gouvernements» si nos organisations syndicales n'étaient pas partie prenante à une solution globale des problèmes qui confrontent nos membres et la société dans son ensemble.

Soulignant aux travailleuses et aux travailleurs de la santé leur «privilege de travailler dans des entreprises ou institutions dont nous sommes déjà tous, comme Québécois, propriétaires», Maurice Amram a insisté sur leur responsabilité «de veiller à ce que les politiques gouvernementales, les associations patronales, les cadres administratifs ne détournent nos institutions de santé, nos CLSC, nos hôpitaux de leur mission sociale première». Notre combat, a-t-il affirmé, c'est d'empêcher, tous ensemble, que le grand capital et les multinationales fassent financer leurs projets et appliquer leurs politiques monétaires et financières par des coupures dans nos services de santé.



## OUTAOUAIS Enquête demandée au CÉGEP

Le 26 septembre dernier, les 3,800 occupants et occupantes du CÉGEP de l'Outaouais ont dû être évacués de toute urgence, suite à une fuite de gaz acétylène au laboratoire de chimie. Cette fuite qui aurait pu entraîner un incendie et/ou une explosion grave, a amené le comité inter-syndical à se pencher sur les problèmes de santé-sécurité dans les laboratoires de chimie.

Cette enquête a permis de découvrir des conditions dangereuses et le comité inter-syndical a décidé de demander l'intervention de la Commission de la santé-sécurité au travail (CSST) et de dénoncer plusieurs lacunes dans l'institution.

C'est ainsi qu'il n'existe aucun plan d'évacuation opérationnel pour l'ensemble du collège, ce qui a occasionné une évacuation incomplète et désordonnée, sans supervision, vérification ni recherche d'individus, effectuée dans des délais inacceptables.

Le système principal d'alarme ne peut être déclenché qu'avec l'autorisation de la direction du collège; or, cette dernière a choisi de ne pas opérer ce système, et d'utiliser plutôt un système d'intercommunication qui ne rejoint pas tous les occupants et qui est inaudible ou mal audible en plusieurs endroits.

Ce système d'alarme est par ailleurs relié au système de ventilation de façon à interrompre la ventilation en cas d'incendie. Dans le cas présent, la mise en marche de l'alarme aurait arrêté l'évacuation des émanations dangereuses, tandis que le maintien de la ventilation pour évacuer le gaz empêchait l'usage de l'alarme pour évacuer les occupants... soit une situation inacceptable dans les deux cas.

La ventilation des laboratoires spécialisés, notamment ceux de chimie, est raccordée au système de ventilation de l'ensemble du collège, ce qui a pour effet que les émanations explosives, inflammables, toxiques ou pathogènes ne sont pas entièrement éliminées à la

source, et se trouvent au contraire recirculées dans l'ensemble du bâtiment par l'entremise du système général de ventilation.

Toutes les bonbonnes de gaz comprimés devraient être entreposées dans la chambre forte construite à cet effet; or, certaines bonbonnes se trouvent dans le laboratoire proprement dit, et la chambre forte ne peut pas être employée de façon sécuritaire, notamment parce que les lignes d'alimentation n'y sont pas raccordées en permanence,

## La réforme du régime de négociation dans le secteur public Des enjeux de taille

Alors que les préparatifs pour une nouvelle ronde de négociation dans le secteur public se mettent en branle, le gouvernement insiste pour mettre la priorité sur la réforme du régime de négociations.

On se rappellera qu'en '82, le ministre Bérubé avait affirmé qu'il «...faut en finir avec le jeu stérile de la négociation». C'est dans cet esprit que le nouveau responsable au Conseil du Trésor, Michel Clair, a émis dans un document intitulé «Recherche d'un nouvel équilibre», diverses hypothèses de transformations du régime de négociation. Hypothèses qui comportent des enjeux déterminants pour l'avenir du syndicalisme dans le secteur public. Par exemple, le gouvernement envisage d'évacuer du champ de la négociation des sujets essentiels aux travailleuses et travailleurs, comme les salaires par exemple. Il se propose également de limiter, voire même d'abolir le droit de grève dans les affaires sociales. Le gouvernement envisage de plus d'éparpiller sur le territoire par la décentralisation, et dans le

santé  
sécurité

Choisir  
la Santé



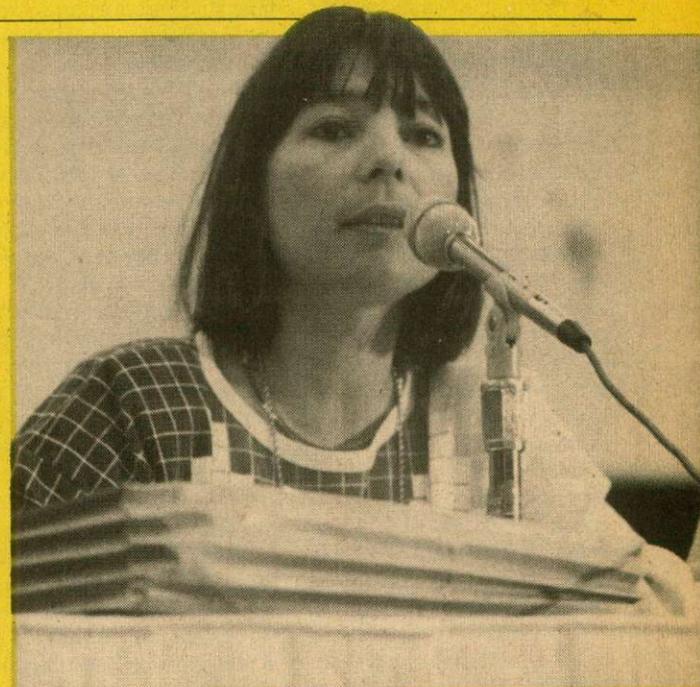
## Un diaporama sur la santé

Un diaporama, sous le titre de Choisir la santé, a été produit par la CSN dans le but de susciter des débats et échanges, au sein comme à l'extérieur de la centrale, autour d'un projet de politique de la santé.

Ce diaporama est un outil à votre disposition. Si vous prévoyez tenir une assemblée syndicale, une réunion de comité, une rencontre avec des gens intéressés dans votre milieu de

travail, votre regroupement régional ou ailleurs, vous pouvez vous procurer une copie du diaporama en vous adressant à la CSN au numéro (514) 598-2178.

Un document de référence, intitulé «choisir la santé» et abondamment illustré, est également disponible, au coût de \$2.00 plus les frais d'expédition, pour celles et ceux qui souhaitent aller plus en profondeur sur la question au: Centre de documentation de la CSN, 1601 DeLorimier, Montréal, Québec, H2K 4M5.



temps, la négociation des conventions collectives dans le réseau des services.

Pour la CSN et ses fédérations du secteur public, l'actuel régime de négociation est le résultat, même imparfait, des luttes qui ont été menées dans ce secteur. Il a permis de mettre fin aux inégalités régionales dans le traitement des salarié(e)s, de défendre et faire reconnaître les principes d'un salaire minimum décent, de non-discrimination, de droits parentaux...

«La persistance du gouvernement à vouloir réformer séparément le régime de négociation dans le secteur public,

affirmait Monique Simard vice-présidente responsable du dossier, confirme sa stratégie visant à isoler le salarié(e)s de ce secteur de l'ensemble du mouvement ouvrier et de la population, dans l'objectif évident d'affaiblir leur rapport de forces.»

Au moment d'aller sous presse, des rencontres inter-centrales et avec le gouvernement se tiennent, le comité de liaison des fédérations du secteur public de la CSN se penche sur les développements possibles de la situation. C'est une question à suivre...



**inter-  
national**

**CMT**

## Pour en finir avec la répression

Face à la vague de répression et de violence qui frappe les peuples du Chili et d'Afrique du Sud, la Confédération mondiale du travail, à laquelle est affiliée la CSN, s'est adressée au secrétaire général des Nations-Unies, M. Javier Perez de Cuellar, et au directeur général du Bureau international du travail, M. Francis Blanchard, leur demandant d'intervenir personnellement auprès des gouvernements de ces deux pays afin qu'il soit mis fin à cette violation inadmissible des droits humains et syndicaux.

En Afrique du Sud, les manifestations du début du mois de septembre contre l'augmentation brutale des loyers dans les quartiers noirs de Johannesburg se sont transformées en action de protestation contre la nouvelle constitution, qui exclut la majorité noire de toute représentation parlementaire, et aussi contre la nomination du premier ministre P. Botha comme président de la République. Les interventions de la police se sont soldées par 29 morts et de nombreux blessés.

Au Chili, où la dictature a fêté le onzième anniversaire de sa prise du pouvoir, 9 personnes ont trouvé la mort au cours des manifestations; 250 ont été blessées et plus de 200 ont été arrêtées. La CMT a réaffirmé sa solidarité avec le Commando national des travailleurs et son président, Rodolfo Seguel, qui fut d'abord menacé de mort par des personnes entretenant des relations étroites avec les dirigeants de la 6ième région militaire du Chili et qui fut ensuite blessé durant les manifestations organisées en faveur de la restauration des droits et libertés démocratiques.

La CMT a envoyé à l'O.N.U. et au B.I.T. le telex suivant: «Confédération Mondiale du Travail, au nom de tous ses

affiliés, sollicite d'urgence une intervention directe auprès des gouvernements du Chili et d'Afrique du Sud pour exiger l'arrêt de la répression violente dont sont victimes les peuples de ces deux pays, en violation flagrante des droits humains et syndicaux».

**OIT**

## Politique de l'emploi

À la conférence de l'OIT de 1984 qui s'est tenue à Genève, la CSN s'est jointe à l'ensemble des organisations syndicales présentes pour appuyer un projet de recommandation visant à faire consacrer le principe de l'objectif du plein emploi par des mesures comme des politiques de développement régional, l'exercice d'un contrôle sur l'introduction de nouvelles technologies et la réduction du temps de travail. Le projet a été adopté suite à de longs débats puisque le groupe syndical a bénéficié de l'appui de nombreuses délégations gouvernementales du tiers-monde, mais non sans avoir à affronter l'opposition absolue du groupe patronal.

Le gouvernement canadien s'est distingué dans ce débat en appuyant le groupe patronal sur presque tous les points. Ainsi, il a vivement combattu toute référence à la réduction du temps de travail et à la reconversion des industries d'armements pour créer de l'emploi. Le gouvernement canadien a trouvé très peu d'alliés dans ses prises de positions parfois rétrogrades. Sur la question de la reconversion des industries d'armements, par exemple, il n'y a que trois autres pays (les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Suisse) qui ont voté contre la position adoptée.

Selon la CSN, l'ensemble des normes internationales adoptées au cours des années par l'OIT constitue une base essentielle pour la législation et la réglementation du travail au Québec et au Canada. Il est inexcusable qu'un pays comme le Canada, pourtant un des plus riches et qui se veut un des plus civilisés du monde, ait refusé de ratifier la grande majorité des conventions de l'OIT, viole régulièrement celles qu'il a ratifiées et prene des positions qui ne reflètent pas, à l'é-

vidence, les points de vue de la majorité des citoyennes et citoyens du Canada.

Au cours des prochains mois et années, la CSN entend faire connaître davantage la réglementation de l'OIT et le rôle que le Canada joue dans cette organisation. L'objectif, c'est de s'assurer que chez nous, les conditions fondamentales du travail comme la semaine de travail, les vacances annuelles, les normes d'hygiène et de sécurité et les libertés d'association atteignent au moins les niveaux de base établis par les conventions internationales adoptées à l'OIT.

**ccm**

## Appui aux mineurs anglais

L'assemblée générale du Conseil central de Montréal a voté une proposition d'appui aux syndicats des mineurs de Grande Bretagne, en grève depuis six mois et demi pour le maintien de leurs emplois.

Un représentant de ces mineurs était d'ailleurs de passage à Montréal, où il a participé à une soirée d'information publique et à une conférence de presse.



**nouveaux  
syndicats**

## Du nouveau monde!

Les 22 employés de la Société mutuelle Lotbinière et Mégantic, une mutuelle d'assurance générale, ont décidé à la majorité de joindre les rangs de la CSN et ont déposé une requête en accréditation.

La maison-mère de cette entreprise est située à Saint-Pierre Baptiste et a deux points de services, l'un à Thetford-Mines et l'autre à Plessisville.

Par ailleurs, les travailleurs de la Société coopérative agricole de Disraéli ont décidé à l'unanimité de se désaffilier de la CSD, et d'adhérer à la CSN.

Selon les travailleurs de la Coopérative agricole, «les services offerts par la CSD lais-



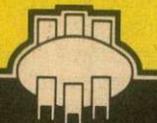
**solidarité**

## Appui aux travailleurs de Marine

«La lutte que livrent les travailleurs de Marine Industrie à Sorel est la concrétisation d'un débat amorcé depuis maintenant deux ans à la fédération de la Métallurgie, sur les solutions à trouver au chômage.»

«Dans ce sens, nous soutenons leur cause et nous faisons nôtre leur lutte.» C'est ce qu'a déclaré le président de la fédération de la Métallurgie, Pierre Dupont, le 5 octobre, alors que le Bureau fédéral de la Métallurgie recevait un groupe de grévistes de Marine.

Rappelons que les travailleurs de Marine sont en grève depuis onze semaines.



**négo-  
ciations**

## Hilton-Québec Entente de principe?

Au moment de mettre sous presse, les employé-e-s de l'hôtel Hilton de Québec tenaient des assemblées générales pour se prononcer sur une entente de principe intervenue au cours de négociations de dernière heure.

Commencées le 2 mai dernier, les négociations achopèrent jusqu'ici sur la fusion de l'unité «banquets» avec la première unité, le travail des cadres, la date d'expiration de la convention collective, les frais de service et la parité salariale avec les autres grands hôtels de la région.



## négo-ciations

### GREENFIELD PARK

## Règlement à l'hôpital Charles Lemoyne

Finalement, le litige opposant la direction de l'hôpital Charles Lemoyne et ses quelque 1,200 employé-e-s aura eu un dénouement.

En effet, les deux parties ont conclu une entente concernant la restructuration des services à la pédiatrie et à la pouponnière.

La réduction du personnel dans ces départements sera moindre que prévue, 28 postes plutôt que 33. Les employé-e-s mis à pied pourront se prévaloir de la pré-retraite avec compensation (pour cela le gouvernement devra amender la loi concernant le régime de retraite); ils pourront aussi se recycler et appliquer sur les nouveaux postes d'infirmières que devra afficher l'employeur.

Rappelons que les syndiqué-e-s avaient été obligés de recourir à un vote de grève pour pouvoir négocier cette réorganisation des services car leur employeur voulait imposer cette restructuration sans consulter le syndicat.

### PROVIGO

## Rejet des offres patronales

Les syndicats CSN des travailleuses et travailleurs des magasins Provigo de Sept-Îles et Port Cartier ont rejeté très fortement les offres patronales concernant le renouvellement de leur convention collective échue depuis le 30 juin dernier. En effet, les membres du syndicat ont rejeté dans une proportion de 91 pour cent les offres de l'employeur.

Ces offres représentent des reculs importants par rapport à la convention échue. Ainsi, sur le plan salarial, les préposés-e-s à l'emballage devraient, selon l'employeur, n'avoir aucune augmentation pour les deux prochaines années. De plus, les nouvelles et nouveaux préposés-e-s à l'emballage «bénéficieraient» d'une nouvelle échelle de salaire qui compor-

te une diminution d'environ deux dollars (2.00 dlr) l'heure. Par ailleurs, les commis senior, quant à eux, verraient leur salaire diminuer de l'ordre de quatre à cinq pour cent pour la première année.

Quant aux autres salarié-e-s, l'employeur accorde des augmentations respectives de 2,8 pour cent pour la première année et de 3,8 pour cent la deuxième année.

Sur le plan normatif, l'employeur n'a soumis aucune contre-proposition aux demandes syndicales. Parmi ces demandes, le syndicat réclame des avantages sociaux, notamment des congés de maladie pour les temps partiels, la réduction de la semaine de travail de 38 à 35 heures par semaine, un congé de paternité, six congés mobiles par année et une augmentation salariale de huit pour cent, l'indexation, ainsi que différentes améliorations dans les textes de la convention collective.

En fait, mentionne le syndicat, l'employeur refuse de négocier de bonne foi et veut plutôt imposer une convention collective.

### BEAUCE

## Rejet des offres à 100%

Les membres du Syndicat des travailleuses et travailleuses des boulangeries de Beauce (CSN) - boulangerie Doyon de St-Côme de Beauce - réunis en assemblée générale le 2 octobre, ont rejeté les offres patronales à 100% et ont donné mandat à leur exécutif de déclencher tous les moyens de pression, à appliquer au moment jugé opportun, afin d'en arriver à une convention collective satisfaisante.

Ce syndicat compte 64 membres et négocie sa première convention collective de travail. Ses demandes se situent en parité avec les autres boulangeries du groupe Unipain Inc. (Gai Luron)

### OIT

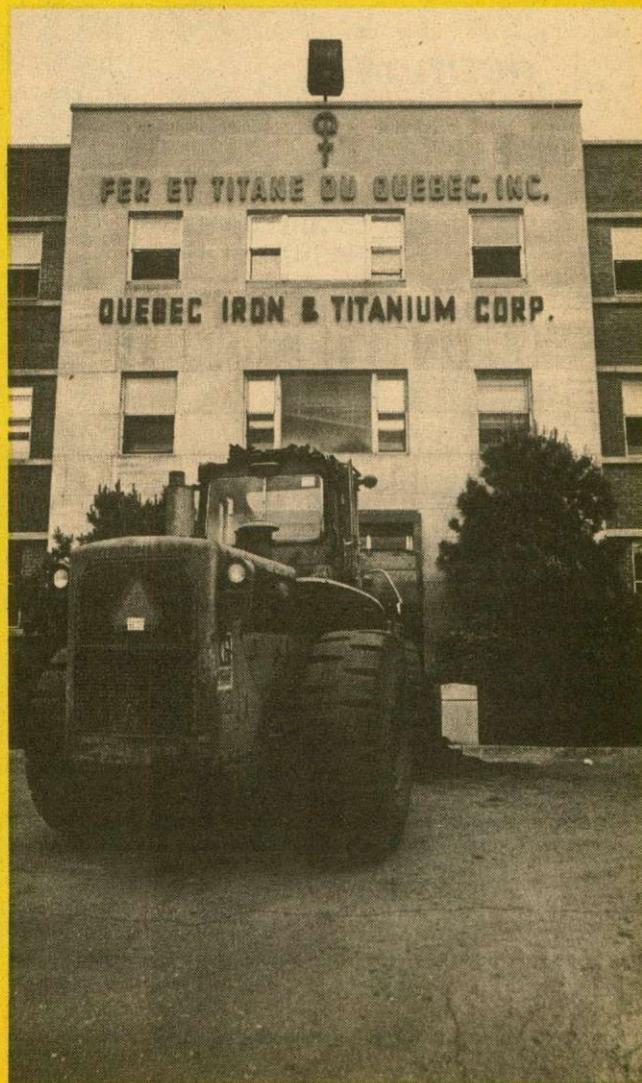
## Respect des droits syndicaux

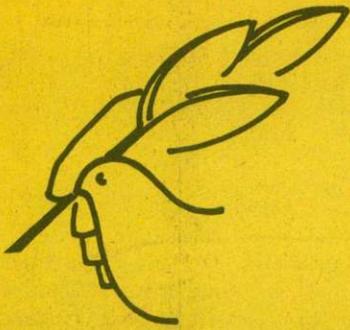
Cela a pris deux semaines mais les ouvriers de Fer et Titane, à Sorel, ont fait comprendre à la multinationale propriétaire de l'usine qu'il n'était plus question de reculer sur leurs droits syndicaux. La compagnie avait mis le feu aux poudres en donnant une interprétation restrictive à une clause de la convention portant sur les activités syndicales. «Nous l'avons fait clarifier à notre avantage», précise le président du syndicat

Gilles Lamoureux.

Dans le règlement pour le retour au travail, la compagnie a retiré les poursuites déposées au pénal et a levé les suspensions imposées à plusieurs officiers. Quant aux poursuites civiles, dont l'une de l'ordre de 750,000\$, la compagnie a accepté de les retirer elles-aussi en échange d'un moratoire de cinq ans.

D'ici 60 jours, le syndicat et la compagnie feront l'expérience de la médiation préventive. «Durant notre arrêt de travail nous sommes allés rencontrer les gars du Gaz métropolitain, qui nous ont parlé favorablement de cette façon de négocier», de dire Gilles Lamoureux.





# DÉSARMEMENT 1984

## Manifestation

en faveur du désarmement  
samedi 20 octobre  
à Montréal.

Départ: 13 heures

Devant la Place Guy Favreau  
(Boul. Dorchester, Mtl)

## PÉTITION

La manifestation est l'aboutissement de la pétition de la Caravane. Faites-en signer une feuille et retournez-là à votre conseil central avant le 10 octobre. (au plus tard le 17, à la CSN-Montréal). (Copies de la pétition disponibles dans tous les bons conseils centraux de votre région!)



Nous demandons au Parlement du Canada de ne pas autoriser les essais des missiles de croisière au Canada; de renoncer à la recherche, à la fabrication, aux essais et au transport de toute arme nucléaire, de ses composantes ou système de lancement.

Nous demandons qu'à l'instar des autres pays où il en a été ainsi décidé, le Canada soit déclaré Zone libre d'armes nucléaires et qu'il participe activement à la désescalade multi-latérale de la course aux armements.

Nous demandons en outre que les sommes gaspillées dans la course aux armements soient plutôt consacrées aux besoins de l'humanité afin d'assurer le bien-être collectif au moyen de la Paix.

Enfin, nous demandons que les trois points ci-haut décrits soient sanctionnés par un vote libre des députés du parlement.



# LES PETITES...



Le Théâtre Parminou présente MOUVANCES-Le cirque de l'impossible Amérique, à la Salle Marie-Guérin Lajoie de l'UQAM, du jeudi 18 au dimanche 21 octobre 1984 à 20h30 et à Québec, à l'Institut canadien, du jeudi 25 au samedi 27 octobre. C'est l'histoire d'un petit cirque qui expérimente l'autogestion en même temps qu'il s'interroge et nous questionne sur l'amour, la propriété et notre place (privilégiée) dans le monde. Les billets réguliers, au prix de \$8.00, seront en vente à la billetterie de l'UQAM, pavillon Judith-Jasmin, à compter du 10 octobre 1984. À Québec, les billets sont en vente à Musique d'Auteuil, rue St-Jean. (Réservations: 694-6357)

Avons une machine Gestetnet Offset modèle 319, automatique, et un clicheur électrostatique PM9 à vendre. Valeur: \$10,000. Un an d'usage. Demandons \$6,500. Nettoyage compris et transport assuré par la compagnie. S'adresser au syndicat des travailleurs de L.H. Lafontaine. Demander Michelle Lévesque à 514-253-8200 poste 432.

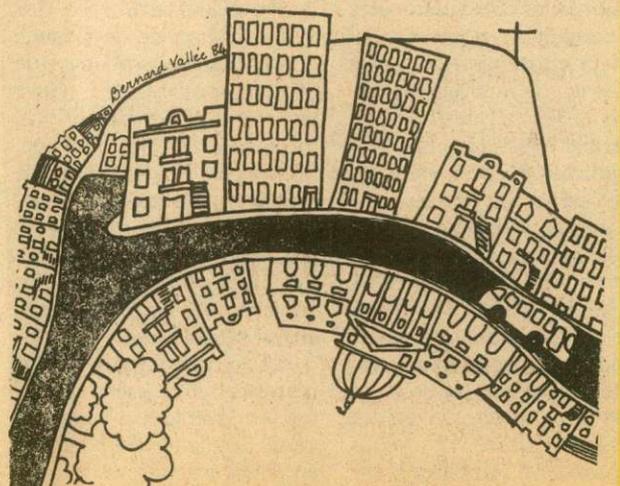
Le Mouvement action-chômage a maintenant repris ses rencontres d'information sur l'assurance-chômage. Ces rencontres ont lieu tous les lundis, mardis, et jeudis à 13h30, les mardis soit à 19h30 et en anglais, les mercredis à 13h30. À noter: la nouvelle adresse, 6839 rue Drolet.

Vous organisez une fête pour enfants? Vous voulez un événement spécial? Pourquoi pas une pièce de théâtre pour vos tout-petits! La troupe La bande élastique offre encore cette année la pièce «La magie ça change rien, mais c'est pas gravel!». Pour plus de renseignements: 514-524-8826. Faites vite pour une date de votre choix.

**L'autre Montréal** Le Collectif d'animation urbaine «L'autre Montréal» vous propose des visites guidées des quartiers populaires de Montréal. Si ces activités d'éducation populaire, centrées sur l'histoire du développement urbain et les actions des mouvements populaires, peuvent s'intégrer dans vos activités de sensibilisation et de formation avec vos membres,

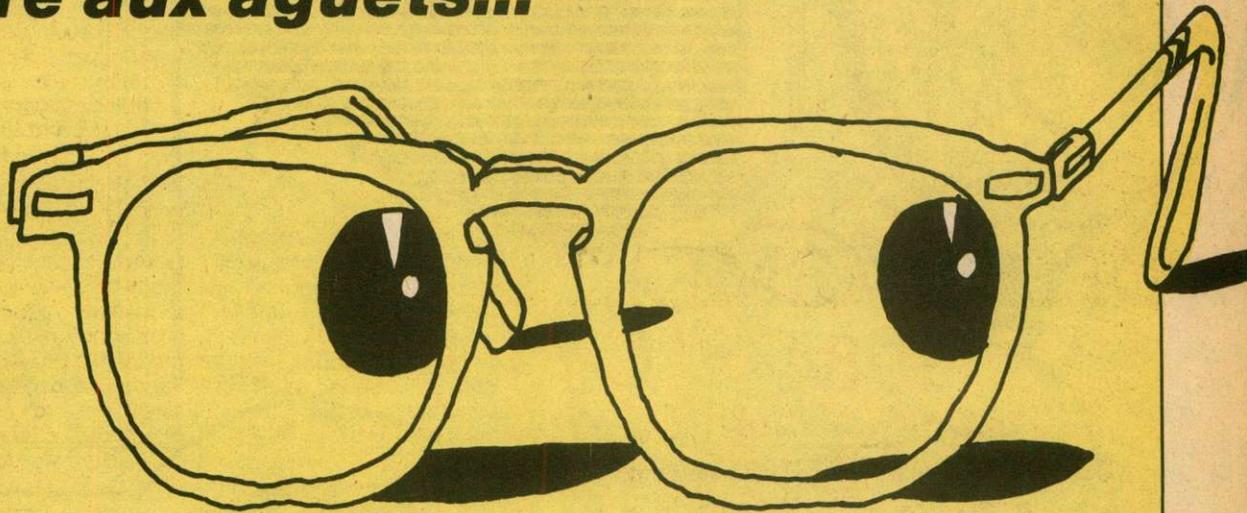
vos usagers ou les gens de votre quartier, il suffit de contacter le collectif au numéro 514-727-6133.

Le coût des visites est élevé (\$300, avec une réduction à \$250 pour les groupes populaires), mais comprend la location d'un autobus, l'animation et la remise de documents d'accompagnement. À trente, ça revient à moins de \$10 par personne.



# billet

## Être aux aguets...



- La Commission consultative sur le travail, qu'est-ce que ça te dit en tant que militant de la CSN?

- **Ce qui m'intéresse avant tout, c'est de voir comment elle va faciliter l'exercice du droit d'association pour les non syndiqué-e-s. Mais la position de la FTQ là-dessus m'inquiète. Elle semble miser le monopole de la négociation des conditions de travail dans le secteur privé. Et puis, avec la présence d'un commissaire comme Jean Gérin-Lajoie, qui est ouvertement d'accord avec ça, une telle position a plus de chances de se retrouver dans le rapport final de la Commission. Enfin, c'est évident que le gouvernement péquiste a des dettes envers la FTQ et qu'il y a des risques sérieux qu'il lui accorde ce qu'elle veut.**

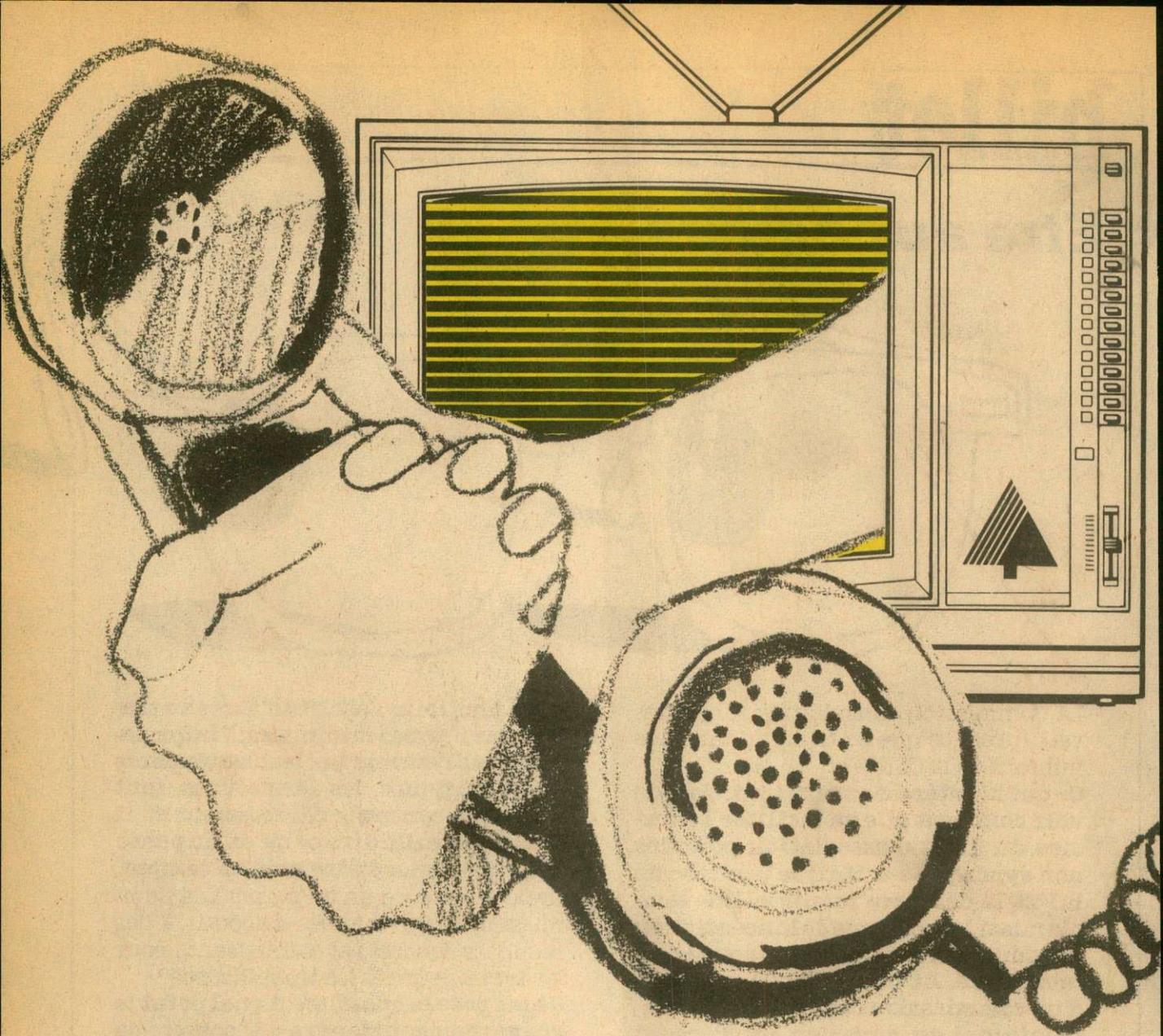
- Est-ce que la CSN a raison malgré cela de se présenter devant la Commission?

- **Absolument. Il faut se faire entendre, dénoncer cette approche, surveiller qu'elle ne se réalise pas. Il faut présenter des alternatives, mais de façon concrète et applicable, pas seulement des principes. En ce sens, j'approuve la stratégie d'intervention de la CSN aux audiences régionales qui est d'appuyer ses mémoires par des exemples régionaux. Je croyais à première vue que le mandat de la Commission portait seulement sur la réforme du code du travail comme tel. Mais je m'aperçois à la lecture des 35 thèmes suggérés par la Commission que cela va beau-**

**coup plus loin: l'égalité d'accès au travail, les normes minimales, l'information dans l'entreprise, les changements technologiques, les fermetures, tout cela nous concerne directement et il faut qu'on aille dire ce qu'on en pense là où ça risque d'être pris en compte.**

- Crois-tu qu'avec un tel mandat, la Commission a des chances d'aboutir à des résultats concrets et satisfaisants pour les travailleurs et les travailleuses?

- **Je me pose la question. À quel point le gouvernement tiendra-t-il compte de ses recommandations? Est-ce qu'il va opérer sa réforme des lois du travail uniquement à partir du rapport de cette commission? N'est-il pas possible que, s'inscrivant en cela dans la vague de droite qui balaie l'Occident depuis quelques années, il retienne principalement celles qui font l'affaire du patronat? Les objectifs de la Commission sont notamment de «favoriser des relations du travail harmonieuses et une organisation du travail productive»; quand on sait ce que ça veut dire, dans la vraie vie de tous les jours, l'harmonie et la productivité pour les boss et le gouvernement, c'est inquiétant. L'«harmonie» idéale, pour eux, c'est lorsqu'il n'y a pas de syndicat ou encore un syndicat faible. En tout cas, le rôle de la CSN, c'est d'être là et de les avoir à l'oeil pour leur rappeler les vrais problèmes du monde, comme ça s'est fait à Jonquière, à la première consultation publique.**



## **LA FORÊT: ON S'EN PARLE!**

La forêt québécoise n'a jamais été dans un état aussi moribond qu'à l'heure actuelle. C'est pourtant le secteur économique le plus important au Québec, puisqu'on y retrouve plus de 250,000 emplois directs et indirects.

Le Regroupement pour un Québec vert, dont la CSN et la FTPF font partie, vous propose de participer à une session de formation qui sera télédiffusée sur la majorité des câbles au Québec, les mercredis soir, les 24 et 31 octobre, les 14, 21 et 28 novembre, de 20 hrs à 22 hrs.

Un réseau téléphonique vous permettra de rejoindre directement des spécialistes sur la question forestière, de poser vos questions, d'émettre vos opinions, etc.

Tous et toutes peuvent s'inscrire à la session pour la somme minimale de \$10, soit les coûts de production et de manutention des dossiers qui vous parviendront chez vous.

**Pour s'inscrire, il faut se renseigner auprès du responsable du RQV de votre conseil central.**

